

2018.029

SYNDICAT DURANCE LUBERON

Siège : 299, Rue Louis Turcan B.P. 87 - 84120 PERTUIS

Objet : Portant autorisation pour ouvrir et organiser une enquête publique conjointe

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

Le Président,

VU l'article L.123-6 – 1 du code de l'environnement

VU la délibération n° 2018-017 donnant autorisation au Président d'ouvrir et organiser une enquête publique unique portant sur le projet PLU arrêté et le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées.

CONSIDERANT la demande de la Commune de Lauris

ARRETE

Article 1^{er} : Le Syndicat Durance Luberon désigne la Commune de Lauris pour ouvrir et organiser l'enquête publique unique.

Article 3 : Le présent Arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de VAUCLUSE pour contrôle de légalité.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au Registre des Arrêtés et Décisions du Président dont un extrait sera affiché à la porte du Syndicat.

Fait à Pertuis, le 16 mai 2018.

Le Président,
M. LOVISOLO

